

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 juillet 2014
(convocation du 1 juillet 2014)

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMAISON Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUEH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Tramway - Réseau 2016 et réseau en service -
Mission de contrôle technique - Marché négocié - Autorisation de signature**

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2012/0875 en date du 21 décembre 2012, le Conseil de Communauté a approuvé le programme du réseau 2016, comprenant:

- la création de la ligne D de Bordeaux Quinconces à Eysines Cantinolle,
- l'extension de la ligne C entre Bègles Terre Sud et Villenave d'Ornon,
- les prestations relatives à l'amélioration du réseau.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine doit faire appel à un contrôleur technique, qui sera en charge de l'examen de la conception, et de l'exécution, des ouvrages réalisés dans le cadre du réseau de Tramway 2016 et des interventions sur le réseau existant, en vue de contribuer à la prévention des différents aléas techniques susceptibles d'être rencontrés dans la réalisation des ouvrages, et de fournir des avis correspondants (article L111-23 du code de la construction et de l'habitation).

Pour la réalisation de cette opération, la Communauté urbaine doit ici être regardée comme entité adjudicatrice. Une procédure négociée passée après mise en concurrence préalable, soumise aux dispositions des articles 144-I.1, 165 et 166 du Code des marchés publics, a été adressée à la publication en date du 31 janvier 2014.

Montant

Il s'agit d'un marché à bons de commande passé en application de l'article 169 du Code des marchés publics, avec minimum. Il ne comporte pas de montant maximum.

Le montant total minimum des commandes pour la durée du marché a été estimé à 200 000 € HT (240 000 € TTC).

Durée du marché

Le marché est conclu à compter de la notification du marché jusqu'à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement des travaux, objets de l'opération « réseau de tramway 2016 ».

Modalités de financement :

Les dépenses relatives aux bons de commande seront imputées sur les crédits ouverts au budget annexe transport – Chapitre 20 – Compte 2031 – Programme 31P121 (TCSP Phase 3) – Opérations 31P121O009 « Ligne C (VdO) » / 31P121O001 « Ligne D » / 31P121O011 « Etudes renforcement de l'offre », des exercices 2014 et suivants, ceci au fur et à mesure de leur émission.

Déroulement de la procédure - attribution du marché

La consultation a été adressée à la publication le 31 janvier 2014, pour une remise de candidatures fixée au 20 février 2014.

Les dossiers de consultation ont été adressés aux cinq candidats suivants :

- DEKRA INDUSTRIAL,
- APAVE,
- QUALICONSULT,
- SOCOTEC,
- BUREAU ALPES CONTROLES,

et par la suite, trois offres ont été déposées :

- l'offre de l'entreprise APAVE,
- l'offre de l'entreprise SOCOTEC,
- l'offre de l'entreprise QUALICONSULT.

Des réunions de négociations se sont tenues le 6 mai 2014. Les candidats ont été invités à remettre une offre finale le 14 mai 2014.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 juin 2014 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise APAVE SUDEUROPE, pour un montant estimé de 142 172,50 € HT (soit 170 607,00 € TTC), tel que résultant du Détail Quantitatif Estimatif.

En application des articles L2121.12 et L2121.13 du code général des collectivités territoriales, le projet de marché est mis à la disposition des conseillers communautaires à l'Hôtel Communautaire – Direction de la Commande Publique – 3^{ème} étage.

Par conséquent, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise APAVE SUDEUROPE.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics, et notamment ses articles 144-I.1, 165, 166 et 169,

VU le projet de marché mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 juin 2014 attribuant le marché à l'entreprise APAVE SUDEUROPE,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT

- qu'il est nécessaire de faire procéder à l'examen de la conception, et de l'exécution, des ouvrages réalisés dans le cadre de la réalisation du réseau de Tramway 2016 et des interventions sur le réseau existant, en vue de contribuer à la prévention des différents aléas techniques susceptibles d'être rencontrés dans la réalisation des ouvrages,
- que par sa décision en date du 19 juin 2014, la Commission d'Appel d'Offres a attribué à l'entreprise APAVE SUDEUROPE le marché concernant la mission de contrôleur technique pour le Tramway réseau 2016 et réseau en service,
- qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer ce marché.

DECIDE

Article 1 : Le projet de marché mis à disposition des élus est approuvé.

Article 2 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le marché « Réseau 2016 et réseau en service – Mission de contrôle technique » avec l'entreprise APAVE SUDEUROPE.

Article 3 : Les dépenses relatives aux bons de commande seront imputées sur les crédits ouverts au budget annexe transport – Chapitre 20 – Compte 2031 – Programme 31P121 (TCSP Phase 3) – Opérations 31P121O009 « Ligne C (VdO) » / 31P121O001 « Ligne D » / 31P121O011 « Etudes renforcement de l'offre », des exercices 2014 et suivants, ceci au fur et à mesure de leur émission.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 23 JUILLET 2014

M. MICHEL LABARDIN